

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 9 mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 2 mars 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 2

Serge ARLOT, Philippe GALL

Procurations : 2

Serge ARLOT, procuration à Gilles GUINARD
Philippe GALL, procuration à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210309-08 : Déconstruction chapelle / aménagement placette La Pallud : projet et plan de financement

Madame le Maire expose au Conseil municipal la problématique posée par la chapelle du hameau de La Pallud. Le bâtiment présente des fissures importantes et son intégrité est menacée. Un diagnostic réalisé en 2017 par Maxime POTTIER, chargé de mission patrimoine bâti au Parc national des Écrins, a révélé que la cause réside dans des désordres au niveau des fondations, très probablement liés aux écoulements souterrains constatés. Si une réhabilitation du bâtiment apparaît techniquement possible, il est précisé que d'importants travaux de gestion des eaux souterraines et de reprise en sous-œuvre seraient nécessaires. Au des coûts importants que cela impliquerait, et constatant que la Commune dispose d'autres édifices culturels nécessitant d'être confortés, il semble plus pertinent d'envisager une déconstruction (partielle ou totale selon les possibilités structurelles) de cette chapelle, suivi d'un aménagement en une petite placette faisant référence à l'édifice historique (intégration du beffroi, d'une vierge, etc). Les chiffrages prévisionnels n'étant pas encore parvenus à la Mairie, la présente délibération est reportée.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**